



Appel à la participation de la Société Civile au Processus d'Adoption de Directives Volontaires sur la Gouvernance de la Tenure des Terres et des Autres Ressources Naturelles par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture- FAO

Résumé

L' Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture – FAO – a initié un processus de discussion qui devrait conduire à l'adoption de Directives Volontaires sur la Tenure des Terres et des Autres Ressources Naturelles. Le texte ci-dessous propose une vue d'ensemble de ce processus, de ses objectifs et de sa structure. Il appelle également à la participation des organisations de la Société Civile – OSC – aux rencontres régionales coordonnées par le Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire - CIP – dont le but est de discuter les points particulièrement importants pour la société civile.

Contexte

Depuis 2005, la FAO travaille, avec le soutien du gouvernement finlandais, à la prise de conscience de l'importance d'une bonne gouvernance de la tenure de la terre et des autres ressources naturelles. La FAO prépare des directives techniques et d'autres matériels sur cette thématique avec ses partenaires, dont la Banque mondiale, UN-Habitat, Transparence International et la Fédération Internationale des Géomètres (FIG).

La prochaine étape annoncée par la FAO est une nouvelle initiative pour assister les pays désireux de développer une réponse politique formelle aux problèmes de gouvernance faible et de corruption. Cette initiative est soutenue par la Coopération Technique Allemande (GTZ), la Banque mondiale, UN-Habitat et le gouvernement finlandais. Ce travail devrait déboucher sur des *Directives Volontaires pour la Gouvernance Responsable de la Tenure des Terres et des Autres Ressources Naturelles*, un accord préparé conjointement par les gouvernements, la société civile et les organisations internationales et approuvé par les États membres de la FAO et les autres parties intéressées.

Ce travail profitera de la précieuse expérience de la FAO dans la préparation de directives volontaires comme celles pour : *la Pêche Responsable, la Gestion des Feux de Forêt, la Gestion Responsable des Forêts Plantées, la Distribution et l'Utilisation des Pesticides et le Droit à une Alimentation Suffisante.*

Inspirée par la participation effective des OSC et des mouvements sociaux lors du

processus de création des Directives Volontaires sur le Droit à l'Alimentation et lors de la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural – CIRADR –, la FAO a décidé d'appliquer la même approche méthodologique au travail en cours.

Le CIP a accueilli chaleureusement la démarche de la FAO et a accepté de s'engager dans le processus. L'opinion du CIP est que l'initiative actuelle en faveur de Directives Volontaires pour la Tenure des Terres et des Autres Ressources Naturelles pourrait être extrêmement intéressante dans le contexte actuel d'accaparement de terres à grande échelle et de crise alimentaire. Il considère que ces directives font partie du cadre de mise en œuvre de la déclaration finale de la CIRADR. Il pense que l'adoption de ces directives fournira une orientation à l'application des principes de la CIRADR, notamment pour ce qui concerne la question de la tenure des terres et des autres ressources naturelles. Au final, le CIP considère ce processus indispensable, non seulement pour que la FAO applique une approche par les droits humains dans son travail sur l'accès à la terre et aux ressources naturelles pour la production alimentaire, mais aussi comme partie intégrante de son cadre stratégique d'action.

Objectifs

En général, les Directives Volontaires servent à définir des principes et des normes acceptées au plan international pour des pratiques responsables. Elles fournissent un cadre que les États peuvent utiliser pour définir leurs propres stratégies, politiques, législations, programmes ou activités. L'objectif de ces Directives Volontaires est d'assister les pays et leurs institutions sur les thèmes suivants : amélioration de la gouvernance de la tenure de la terre et des autres ressources naturelles; renforcement de la capacité de l'administration à réduire la faim et la malnutrition; améliorer l'environnement; soutenir le développement économique local et national et réformer l'administration publique.

Le Processus

Le processus de préparation des Directives Volontaires de la FAO comporte trois étapes essentielles :

- 1) Travail de recherche pour les Directives Volontaires, fondé sur les consultations régionales et sur les documents thématiques de recherche.
- 2) Discussion entre partenaires sur les besoins pour parvenir aux Directives Volontaires (Rencontres de groupes d'experts, rencontres régionales et rencontres de la Société Civile)
- 3) Préparation et révision de la première version des Directives Volontaires, basée sur les contributions recueillies au cours des rencontres. Finalisation des Directives Volontaires et adoption par les organes décisionnaires de la FAO.

Ce processus a déjà commencé :

Une Réunion d'Experts a eu lieu à Rome en novembre 2008, avec la participation de huit représentants de la société civile, par le biais du CIP.

Deux rencontres régionales ont eu lieu en 2009 :

La rencontre régionale pour l'Afrique Australe a eu lieu du 28 au 30 septembre 2009 à Windhoek en Namibie. Les principaux partenaires étaient la GTZ et le Ministère des Terres et de la Réinstallation de Namibie.

La rencontre régionale pour l'Asie du Sud-Est a été organisée en même temps que la 7e Conférence Régionale de la FIG – Fédération Internationale des Géomètres. Elle a eu lieu les 20 et 21 octobre à Hanoï, au Vietnam. Les principaux partenaires présents étaient UN-Habitat et la FIG.

Le CIP a pu envoyer six participants à chacune de ces rencontres. D'autres représentants de la société civile étaient également présents.

Afin de garantir la participation de la société civile durant ce processus, une équipe internationale de facilitation sera créée. Elle devra être représentative des régions.

Rencontres régionales en 2010

L'Unité de la Gestion des Terres et des Régimes Fonciers de la FAO organisera, en partenariat avec les gouvernements et/ou d'autres organisations, neuf (9) rencontres régionales cette année pour discuter la nature, la portée et les thèmes de ces directives. La FAO financera la participation de cinq (5) représentants des OSC à chaque rencontre, désignés par le CIP.

Les Rencontres régionales sont pour l'instant prévues comme suit :

Londres, Royaume Uni, 25-26 janvier (Rencontre Secteur Privé)
Bucarest, Roumanie, 22-24 mars (Rencontre Europe)
Porto Alegre, Brésil, Avril
Amman, Jordanie, 2-4 mai
Ouagadougou, Burkina Faso, mai
Bichkek, Kirghizistan, juin
Iles Fidji, juillet
Addis-Abeba, Éthiopie, juillet
Panama, Panama, juillet

Rencontres de la Société Civile en 2010

En plus des rencontres régionales organisées par la FAO, quatre (4) rencontres régionales seront organisées pour identifier de manière spécifique les thèmes essentiels pour la société civile. Ces rencontres des OSC seront organisées par le CIP.

Les quatre rencontres de la Société Civile auront lieu cette année à :

- 1- Kuala Lumpur (à confirmer), Malaisie, en mars
- 2- Ouagadougou, Burkina Faso, en mai
- 3- Porto Alegre, Brésil, en juin
- 4- Rome, Italie, en juillet

Les résultats de ces rencontres de la société civile seront intégrés aux directives des OSC sur la tenure des terres et des autres ressources naturelles, qui seront

élaborées d'ici le second semestre 2010 et qui serviront de contributions lors du processus gouvernemental au sein de la FAO.

Comment participer à ce processus

La participation à toutes les rencontres est ouverte à toutes les OSC. Cependant, les fonds étant limités, priorité sera donnée aux représentants des organisations de femmes rurales, de paysans, de peuples autochtones, d'éleveurs et de pêcheurs. Néanmoins, les OSC sont encouragées à mobiliser des fonds pour participer à ce processus. De même, commentaires et remarques sur le document de discussion disponible (voir le lien ci-dessous) sont bienvenus. Courant 2010, plus de détails sur les moyens de participer vous seront donnés.

Ressources

Le document de base pour les discussions lors des rencontres des OSC se trouve à l'adresse suivante, sous le titre : "Directives Volontaires pour la Gouvernance Responsable de la Tenure des Terres et des Autres Ressources Naturelles : perspectives de la Société Civile" (disponible en anglais)

<http://www.fian.org/resources/documents/others/voluntary-guidelines-for-good-governance-in-land-and-natural-resource-tenure/>

Lien sur le site de la FAO

<http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/en/>

Si vous souhaitez recevoir des informations régulières sur ce processus, merci d'envoyer un message à Daniel Gomez

cso.vg.landandnaturalresources@gmail.com